Adhésion de principe Collège des prestataires

correge des bresentaties

Entre les soussignés, l'asbl Ropi, dont le siège soci	ai est etabli au 24 rue de Ghiin a Jemappes,
représentée par	
en qualité	de l'asbl Ropi
et le Prestataire,	
Nom / dénomination sociale:	
Prénom:	
Adresse / siège social:	
N° Entreprise / Association:	
Tél :	
E-mail :	
Site-web:	
Il est convenu ce qui suit:	
Le prestataire donne son accord de principe à l'a des professionnels / des associations ou des institu nombre total de prestataires ayant donnés leur 6 secteurs d'activité différents. Un responsable ou ambassadeur de l'asbl repasser signer les documents d'adhésion à l'asbl.	itions (barrer la mention inutile) si le accord de principe est d'au moins 30 dans
Le prestataire est encouragé à prendre connaissan lui sont remis en même temps que cette conventio statuts, le mode d'emploi du Ropi et le règlement c	n de principe: le dépliant, la charte, les
Fait àLe prestataire	 L'asbl Ropi
Le Rovi, vavez en argent cor	ntent! Page